



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES**

N° 2020/037

**SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2020**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

**Date de la Convocation**

02.09.2020

**Date d'Affichage**

15.09.2020

**Objet de la Délibération**

**Création d'un emploi de Directeur  
des Services Techniques**

L' an deux mille vingt, le huit septembre, à 18 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, GOMES, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, VITRICE, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL.

**Absents** : M. LOUBEAU.

Mme TRIAES procuration à M. TOUNTEVICH,  
Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX,  
M. MEYER procuration à M. JUMEL,  
Mme RECH procuration à Mme PADRA,  
Mme FIERLEJ procuration à M. AITA,  
Mme MAZAUDIER procuration à M. DAGUES-BIE,  
M. DOLAGBENU procuration à Mme DEGEILH,  
M. ABELLA procuration à Mme VITRICE.

**Secrétaire** : M. El Hammoui

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer la mission suivante : Directeur des Services Techniques, M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi à temps complet soit 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de Technicien, Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe, Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe ou Ingénieur.

L'emploi pourra éventuellement être occupé par un agent contractuel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus

**M. le Maire,  
Christophe Tountevich**



